

**La langue maternelle** ( comprise comme langue natale) désigne la **première langue** qu'un enfant apprend.

Dans certains cas, lorsque l'enfant est éduqué par des parents ou des personnes parlant des langues différentes, il peut acquérir ces langues simultanément, chacune pouvant être considérée comme une langue natale. Il sera peut-être alors en situation **de bilinguisme parental**. Cependant, cet usage peut être critiqué puisque les termes de « langue natale » ou « langue parentale » sont aussi utilisés afin que soient distinguées : la langue maternelle faisant référence à la langue de la mère et la langue paternelle faisant référence à la langue du père.

L'acquisition de la langue maternelle se fait en plusieurs **phases**:

- l'enfant enregistre littéralement les phonèmes et les intonations de la langue, sans toutefois être capable de les reproduire.
- il commence à produire des sons et des intonations.
- lorsque son appareil phonatoire le lui permet, il articule les mots et commence à organiser ses phrases, tout en assimilant le lexique.
- La syntaxe et la grammaire de la langue sont intégrées tout au long de ce processus d'apprentissage.

La **Journée internationale de la langue maternelle** fut proclamée par l'UNESCO le **21 février 2000**, et est célébrée à cette même date chaque année dans les États membres et au siège de l'UNESCO afin de promouvoir la diversité linguistique et culturelle et le multilinguisme.

Cette journée consacre la reconnaissance du Mouvement pour la Langue commémoré au Bangladesh par la Journée du Mouvement pour la Langue depuis 1952, quand la police et l'armée de l'État pakistanais, qui occupait alors le Bangladesh, ouvrirent le feu sur la foule des locuteurs de Bengali manifestant pour leurs droits linguistiques à Dhaka.

L'année **2008** a été déclarée « **Année internationale des langues** » par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies lors de sa séance plénière du 16 mai 2007. = consacrée à la promotion de l'unité dans la diversité linguistique.

La notion de **langue seconde** a deux interprétations principales.

- L'une provient de la sociolinguistique anglo-saxonne, conformément à laquelle une langue seconde est simplement une langue **acquise chronologiquement** juste après la première, c'est-à-dire après la langue maternelle<sup>1</sup>.

- Selon une autre interprétation, la notion de langue seconde est englobée dans celle de langue étrangère au sens où c'est une langue autre que la langue maternelle mais se distingue de la langue étrangère par son statut social et, éventuellement, juridique.

... la langue seconde a des **aspects** très divers:

- d'un côté en fonction de la situation de son utilisateur, du degré de nécessité de la langue seconde pour celui-ci,
- d'un autre côté en fonction de la zone géographique où elle est utilisée.

**Exemple:**

- pour les **immigrés**, son acquisition est essentielle pour leur intégration dans la société d'accueil et, en cas de réussite, elle mène au bilinguisme des immigrés et à la possible perte de leur langue maternelle même dès la deuxième génération.

- Dans le cas d'une **minorité nationale** autochtone d'un pays où la langue majoritaire et officielle est autre que la langue minoritaire, la langue seconde est également très nécessaire à la réussite sociale des minoritaires, y compris au niveau du pays entier.

- **Canada**: il y a deux langues officielles, l'anglais et le français. La langue seconde y est nécessaire à divers degrés.

Pour les **immigrés** dont la langue maternelle est autre, l'anglais ou le français en tant que langue seconde est essentielle.

Pour les **anglophones** qui vivent **au Québec**, le français est une langue seconde d'intégration dans la société francophone, mais non pas d'importance vitale.

Pour les **anglophones** vivant en dehors du Québec, le français n'est pas essentiel mais seulement une langue dont la connaissance présente un avantage social et professionnel important.

- Il y a aussi des pays où la **langue unitaire et officielle est langue seconde** pour la grande majorité de la population: anciennement colonies de la France en Afrique subsaharienne, où on parle beaucoup d'idiomes dont aucun n'a pu devenir une langue unitaire et officielle, cette fonction étant remplie par le français ( le Bénin, le Niger, le Togo, etc).

- dans des pays où la langue nationale et officielle est autre (Maghreb, Liban). La langue seconde y est nécessaire pour l'ascension sociale. Sans avoir un statut juridique, le français y est, à côté de l'arabe, **langue d'enseignement, langue de culture et langue de presse**.

Une **langue étrangère** est une langue qui n'est pas la langue maternelle d'une personne, si bien qu'elle doit en faire l'apprentissage pour pouvoir la maîtriser. Ceci peut se faire de différentes manières : par la voie scolaire, par des cours, des stages ou des formations à l'âge adulte, par des manuels ou des méthodes multimédia, par le bain linguistique, etc.

Certains enfants apprennent les langues de leurs deux parents, si ceux-ci n'ont pas la même langue natale : ces enfants sont bilingues. Aucune des deux langues n'est alors étrangère pour cet enfant, même si une des deux est étrangère dans le pays de naissance.

Le niveau en langues étrangères est un des critères de recrutement dans les entreprises notamment à vocation internationale, où un multilinguisme des employés est nécessaire.

**Les 8 langues étrangères les plus étudiées dans le monde.**

L'anglais : 600 millions.

L'espagnol : 300 millions.

Le français : 150 millions.

L'italien : 93 millions.

Le portugais : 69 millions.

L'allemand : 50 millions.

Le mandarin : 25 millions.

L'arabe : 22 millions.

Les langues **étudiées en France** sont souvent proches du pays étranger :

dans le Nord : anglais, néerlandais et allemand.

dans le Nord-Est : allemand, luxembourgeois et alsacien.

dans le Nord-Ouest : anglais et breton.

dans le Sud : l'espagnol principalement, l'italien, l'occitan et le catalan.

dans le Centre et le Bassin Parisien, toutes les langues, ainsi que celles qui sont plus rares : russe, hébreu, grec, chinois, japonais, polonais, etc.

en Guyane : l'espagnol et le portugais, etc.

La **peur des langues étrangères** (ou xénoglossophobie) est le sentiment de malaise, d'inquiétude, de nervosité et d'appréhension qui se manifeste lors de l'apprentissage ou de l'utilisation d'une seconde langue ou d'une langue étrangère.

Ce sentiment peut être dû à n'importe quelle activité liée aux langues étrangères, que ce soient les activités productives comme l'expression orale ou l'écriture, ou encore les activités plus passives comme la lecture et la compréhension orale.

Le **multilinguisme** (ainsi que plurilinguisme) décrit le fait qu'une communauté (ou personne) soit multilingue (ou plurilingue), c'est-à-dire qu'elle soit capable de s'exprimer dans plusieurs langues.

- « **Multilinguisme** » réfère à la **présence**, dans une aire géographique donnée de plusieurs variétés linguistiques (formes de la communication verbale, quel qu'en soit le statut) ;

- « **Plurilinguisme** » réfère au **répertoire** de variétés linguistiques que peuvent utiliser les locuteurs.

Il existe une **politique officielle du multilinguisme dans l'Union européenne**. Cependant, les résultats de cette politique ne sont pas aujourd'hui à la hauteur des espérances : ... les Européens se sont tournés par défaut vers la langue la plus répandue, l'anglais.

Une **alternative** au multilinguisme:

- l'utilisation d'une **langue construite** conçue pour être utilisée comme seconde langue commune à tous (l'espéranto ; le pandunia).

- le recours à une langue autrefois commune, comme le **latin** en Europe (que l'on qualifie souvent à tort de langue morte vu qu'il n'a jamais cessé d'être parlé et qu'il est même, actuellement, en pleine recrudescence).

Les **langues dans l'Union européenne** comprennent les **24 langues officielles** de l'Union européenne des 27 États membres, ainsi que des langues régionales et des langues minoritaires.

Les **24 langues** de l'UE sont considérées comme des langues de travail. Mais, compte tenu des contraintes budgétaires et administratives, les documents de travail sont généralement traduits uniquement en **français, anglais et allemand**.

L'Union encourage vivement ses citoyens à apprendre d'autres langues européennes, tant pour augmenter la mobilité professionnelle et personnelle que pour favoriser les contacts et la compréhension mutuelle.

L'Union soutient également l'utilisation des langues régionales et minoritaires

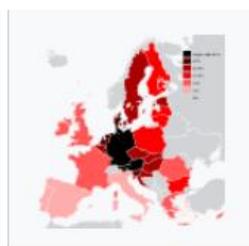
### **Connaissance des langues**

Le pourcentage de citoyens (2012) affirmant pouvoir tenir une conversation dans cette langue ( langue maternelle, langue secondaire, langue étrangère)

Langue ↕	Pays ↕	Langue maternelle ↕	Langue secondaire ↕	Total de locuteurs ↕
Anglais	 Irlande  Malte (  Royaume-Uni jusqu'en 2020)	13 %	28 %	41 %
Allemand	 Allemagne  Autriche  Belgique  Italie (Province autonome de Bolzano)  Luxembourg	16 %	11 %	27 %
Français	 France  Belgique  Italie (région de la Vallée d'Aoste)  Luxembourg	14 %	12 %	26 %
Italien	 Italie  Slovénie (communes de Koper, Piran et Izola)  Croatie (région de l'Istrie)	13 %	3 %	16 %
Espagnol	 Espagne	8 %	7 %	15 %
Polonais	 Pologne	8 %	1 %	9 %
Russe	 Estonie  Lettonie  Lituanie	1 %	5 %	6 %
Roumain	 Roumanie	5 %	0 %	5 %
Néerlandais	 Pays-Bas  Belgique	4 %	1 %	5 %
Hongrois	 Hongrie	3 %	0 %	3 %
Portugais	 Portugal	2 %	1 %	3 %
Grec	 Grèce  Chypre	2 %	1 %	3 %
Suédois	 Suède  Finlande	2 %	1 %	3 %
Tchèque	 République tchèque	2 %	1 %	3 %



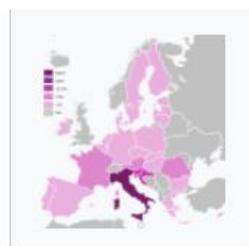
Connaissance de l'anglais.



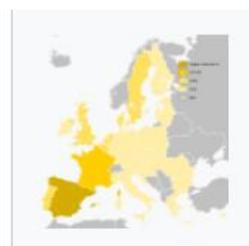
Connaissance de l'allemand.



Connaissance du français.



Connaissance de l'italien.



Connaissance de l'espagnol.